



NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : **SARL AGENCE IMMOBILIÈRE PARIS 10**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 831 023 718 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 95 753 406 529

Siège social : 50 Rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : 01 84 25 36 15

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : paris10saintdenis@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 029 048 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité

Transaction

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



BARÈME D'HONORAIRES

AGENCE IMMOBILIERE PARIS 10 - SARL au capital de 7 500 €

RCS PARIS 831023718

Siège social : 50 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS

Tel : 01 84 25 36 15 - Email : paris10saintdenis@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50 000 €	5 833 €	7 000 €
De 50 000 à 99 999 €	7 500 €	9 000 €
De 100 000 à 149 999 €	10 000 €	12 000 €
De 150 000 à 219 999 €	14 166 €	17 000 €
De 220 000 à 299 999 €	18 333 €	22 000 €
De 300 000 à 399 999 €	21 666 €	26 000 €
400 000 € et +	5.41 %	6.5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires pour la vente de murs commerciaux : 10 % HT du Montant de la transaction

Honoraires pour la cession de fonds de commerce ou droit au bail : 10 % HT du Montant de la transaction avec un minimum de 12% TTC du loyer Charges comprises Triennal

Autres prestations

Avis de valeur : 270 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 250 € TTC à la charge du vendeur ET 250 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Pré état daté : 270 € TTC à la charge du vendeur.

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur.

DPE Projété (Partenaire Snexi) : 150 € TTC à la charge du vendeur.



NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : **SARL AGENCE IMMOBILIERE PARIS 19**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 980 537 146 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 239 805 371 46

Siège social : 50 Rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : 01 53 19 88 00

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : laumiere@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI7501202300000576 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité

Transaction

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par MMA IARD SA, 14 Boulevard Marie et Alexandre

Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



BARÈME D'HONORAIRES

AGENCE IMMOBILIERE PARIS 19 - SARL au capital de 7 500 €

RCS PARIS 980 537 146

Siège social : 10 avenue de Laumière 75019 PARIS

Tel : 01 53 19 88 00 - E-mail : laumiere@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50 000 €	5 833 €	7 000 €
De 50 000 à 99 999 €	7 500 €	9 000 €
De 100 000 à 149 999 €	10 000 €	12 000 €
De 150 000 à 219 999 €	14 166 €	17 000 €
De 220 000 à 299 999 €	18 333 €	22 000 €
De 300 000 à 399 999 €	21 666 €	26 000 €
400 000 € et +	5.41 %	6.5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires pour la vente de murs commerciaux : 10 % HT du Montant de la transaction

Honoraires pour la cession de fonds de commerce ou droit au bail : 10 % HT du Montant de la transaction avec un minimum de 12% TTC du loyer Charges comprises Triennal

Autres prestations

Avis de valeur : 270 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 250 € TTC à la charge du vendeur ET 250 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Pré état daté : 270 € TTC à la charge du vendeur.

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur.

DPE Projété (Partenaire Snexi) : 150 € TTC à la charge du vendeur.



NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : **SARL E2F IMMO**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 753 406 529 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 95 753 406 529

Siège social : 214 Rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : **0140350510**

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : paris10saintmartin@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur

<http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 035 903 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité Transaction

Titulaire d'une Garantie financière Gestion - CEGC, 16 rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cedex

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,
- Pour la gestion : mensuellement en fonction des loyers encaissés.

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



BARÈME D'HONORAIRES

Agence Immobilière Laforêt Paris 10 & 19e - SARL E2F IMMO au capital de 7500 €
RCS PARIS 753406529
Siège social : 214 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS
Tel : 01 40 35 05 10 - E-mail : paris10saintmartin@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50 000 €	5 833 €	7 000 €
De 50 000 à 99 999 €	7 500 €	9 000 €
De 100 000 à 149 999 €	10 000 €	12 000 €
De 150 000 à 219 999 €	14 166 €	17 000 €
De 220 000 à 299 999 €	18 333 €	22 000 €
De 300 000 à 399 999 €	21 666 €	26 000 €
400 000 € et +	5.41 %	6.5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires pour la vente de murs commerciaux : 10 % HT du Montant de la transaction

Honoraires pour la cession de fonds de commerce ou droit au bail : 10 % HT du Montant de la transaction avec un minimum de 12% TTC du loyer Charges comprises Triennal

Autres prestations

Avis de valeur : 270 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 250 € TTC à la charge du vendeur ET 250 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Pré état daté : 270 € TTC à la charge du vendeur.

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur.

DPE Projeté (Partenaire Snexi) : 150 € TTC à la charge du vendeur. (Dans le cadre d'un mandat de vente, de location ou de gestion)



BARÈME D'HONORAIRES

Agence Immobilière Laforêt Paris 10 & 19e - SARL E2F IMMO au capital de 7500 €
RCS PARIS 753406529

Siège social : 214 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS
Tel : 01 40 35 05 10 - E-mail : locationparis10@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01 Janvier 2026

Honoraires de Location à la charge du Locataire

Baux d'habitation loi n°89-462 du 06/07/1989 : - Etat des lieux d'entrée - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	3,03 € /m ² Zone Très Tendue A BIS : 12,10 €/m ² (ex:PARIS) ou Zone Tendue A:10,09 €/m ² et Autres zones:8,07€/m ²
Baux d'habitation hors loi n°89-462 du 06/07/1989 :	Un mois de loyer charges comprises
Parkings, Boxes, Garages :	Un mois de loyer charges comprises
Baux commerciaux et professionnels :	12% TTC du loyer Charges comprises Triennal

Honoraires de Location à la charge du Bailleur

Baux d'habitation loi n°89-462 du 06/07/1989 : - Etat des lieux d'entrée - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail - Entremise et Négociation	3,03 € /m ² Zone Très Tendue A BIS : 12,10 €/m ² (ex:PARIS) ou Zone Tendue A:10,09 €/m ² et Autres zones:8,07€/m ² Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précédents
Habitation hors loi n°89-462 du 06/07/1989 :	Un mois de loyer charges comprises
Parkings, Boxes, Garages :	Un mois de loyer charges comprises
Baux commerciaux et professionnels :	

Autres prestations à la charge du Bailleur :

Avis de valeur locative : 150 € TTC à la charge du bailleur (non facturé dans le cadre d'un mandat de location confié à l'agence).

Etat des lieux de sortie : Refacturation selon barème de notre Partenaire SNEXI (Offert si relocation du bien par nos services)

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du bailleur.

Fourniture et Pose Détecteur de Fumée (Lithium 10 ans) : 40 € TTC à la charge du bailleur.

DPE Projété (Partenaire Snexi) : 150 € TTC à la charge du bailleur. (Dans le cadre d'un mandat de vente, de location ou de gestion)



BARÈME D'HONORAIRES

Agence Immobilière Laforêt Paris 10 & 19e - SARL E2F IMMO au capital de 7500 €
RCS PARIS 753406529
Siège social : 214 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS
Tel : 01 40 35 05 00 - E-mail : magestion@laforet.com

Gestion locative – Barème à compter du 01 Janvier 2026

Honoraires de Gestion à la charge du Locataire :

Renouvellement ou avenant baux d'habitation	150 €
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels	Un mois de loyer charges comprises

Honoraires de Gestion à la charge du Bailleur : 6%HT soit 7,2%TTC

Renouvellement ou avenant baux d'habitation	Offert
Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers	75 €
Dépôt et gestion d'un congé Bailleur	150 € (sauf urgence à J-7: 300 €)
Gestion des impayés	10% du montant du sinistre ou Offert si adhésion GLI
Prestations de type Représentation AG, commission de conciliation ...	60 € / heure
Gestion relation syndic de copropriété et paiement des charges	10 % des charges courantes

Assurances via notre partenaire ASCORA

Assurance PNO (Propriétaire non occupant) : 105 € (Appartement < 200 m²)

Assurance GLI (Garantie Loyer Impayé) : 2,8% TTC du loyer charges comprises

Assurance MRH : Sur demande selon devis